



Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 31 MARS 2022**

N°D2022_032

**OBJET : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
LOT N°1 : COLLECTE EN PORTE A PORTE, TRANSFERT, TRI ET
TRAITEMENT DES DECHETS D'EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES
ET DES MARCHES SUR UNE PARTIE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE ET MISE A DISPOSITION
DE BENNES - AVENANT N°2**

Date de convocation : le 25 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 50

Le trente-et-un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Romain DEGUFFROY, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAUULT, Alain JAOUEN, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Olivier BOUISSOU donne pouvoir à Séverine HEFTI-BOYER
Christel DUCLOS donne pouvoir à Jean-Luc CADIOU
Alain ESNAULT donne pouvoir à Stéphanie LEFIEF
Sylvie GINER donne pouvoir à Béatrice TILLIER
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Pierre LATOURRETTE donne pouvoir à Laurent RICHARD
Didier LAUMOND donne pouvoir à Frédéric GRILLET

Conseillers communautaires absents excusés :

Bénédicte BEYENS, Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Patrick NATHIE, Alain PATRICE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CADIOU

L'objet du présent avenant est triple :

1. Le transfert, transport et tri des déchets recyclables sur un centre de tri agréé par CITEO pour l'extension des consignes de tri au 01/04/2022,
2. La prolongation du marché susmentionné jusqu'au 31/12/2023,
3. L'intégration de l'impact de l'extension des consignes de tri sur l'organisation de la collecte en porte à porte au 01/01/2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2017.10.A.3.2. du 13 octobre 2017 attribuant le marché précité à l'entreprise COVED ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2019.12.A.4.8. du 19 décembre 2019 autorisant le Président à signer un avenant n°1 au marché précité pour l'intégration d'une prestation de tri sur les marchés municipaux ;

VU la commission d'appel d'offres en date du 24 mars 2022 validant l'avenant n°2 ;

CONSIDERANT le projet d'avenant ci-joint ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 tel que proposé ;
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2.

Pour extrait conforme,

